

# Bulletin de Santé du Végétal



## Grandes cultures

n° 26 24 septembre 2019

BSV  
Bretagne

### En Bref

Colza	Limaces	● Conditions climatiques favorables à leur activité. ● Vigilance sur les parcelles à risque et encore dans la période de sensibilité, notamment les parcelles en cours de levée.
	Petite Altise	● Pas de signalement cette semaine. ● Conditions climatiques défavorables à leur activité.
	Grosse altise	● Peu d'évolution des piégeages et des dégâts depuis les derniers relevés. ● Conditions climatiques défavorables pour le moment : vols massifs lorsque baisse significative des températures maximales puis remontée au-dessus des 20°C. Surveiller vos parcelles jusqu'au stade 3 feuilles.
	Tenthrede de la rave	● Peu de signalement. ● Surveiller vos parcelles jusqu'au stade 6 feuilles
Céréales	Prophylaxie	Mise en œuvre de mesures permettant de prévenir le développement des maladies et/ou des ravageurs.
Maïs	Pyrale	Juste avant la récolte (septembre / octobre), réaliser un sondage larvaire dans les parcelles pour évaluer la présence des pyrales dans votre parcelle : observation importante pour appréhender la pression éventuelle pour la campagne suivante.  Pour une lutte préventive efficace, il est recommandé de réaliser un broyage des cannes de maïs puis un enfouissement des résidus après la récolte : ⇒ Pour les parcelles de maïs grain : quel que soit le niveau de pression observé, ⇒ Pour les parcelles de maïs fourrage : dans les situations les plus infestées.

## COLZA

22 parcelles suivies cette semaine (Côtes d'Armor : 2, Finistère : 7, Ille-et-Vilaine : 1, Morbihan : 12).

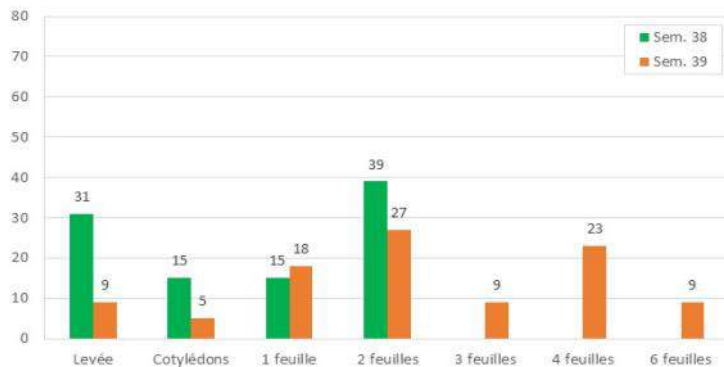
### Stades

Stade moyen : 2 feuilles (B2)

Stade minimum : levée (A)

Stade maximum : 6 feuilles (B6)

Les levées sont hétérogènes entre les parcelles et même au sein des parcelles. Les pluies de ces derniers jours devraient permettre d'améliorer la situation (meilleure levée au sein des parcelles).



Répartition des parcelles suivies selon leur stade

### Ravageurs

#### Limace

Observations issues des parcelles du réseau :

Résultat des piégeages : aucun piégeage signalé dans les parcelles du réseau.

Observation des plantes : des morsures ont été notées dans 4 parcelles (22% des parcelles suivies) avec 25% des plantes touchées et 13% de surface foliaire détruite.

Période et seuil indicatif de risque :

Du semis au stade 3 feuilles (B3).

Il n'existe pas de seuil indicatif de risque.

Il est donc important de surveiller vos parcelles pour anticiper les dégâts avec l'observation des plantes et le piégeage.

L'évaluation du risque doit se baser sur différents éléments :

- la dynamique des populations de limaces (relever les pièges tous les 2 / 3 jours),
- l'activité des limaces sur plantes (évaluation de l'évolution des dégâts sur plantes),
- le stade du colza (risque accru à la levée),
- la vitesse de développement du colza (culture peu poussante plus sensible aux limaces),
- l'évaluation du risque parcellaire potentiel vis-à-vis des limaces grâce à une grille (cf. [BSV n°25 du 17-09-19 / p.7](#)),
- les conditions climatiques (températures douces et humidité),
- La présence ou non d'auxiliaires.

Analyse de risque :

Aucun piégeage et légère progression des symptômes d'attaque (augmentation de la surface foliaire détruite).

Les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours sont favorables à l'activité des limaces.

Vigilance accrue sur les parcelles à risque (présence de paille ou de résidus mal dispersés, sol argileux et motteux, précédent cultural à risque, travail du sol superficiel, ...) et qui sont toujours dans la période de sensibilité (notamment en cours de levée).

Risque **moyen**.

**Important** : placer un piège (type carton ondulé ...) dans vos parcelles pour évaluer leur présence.

Méthodes alternatives :

Des leviers sont disponibles pour diminuer ou réguler les populations de limaces :

- ⇒ **Préserver les auxiliaires** : implanter des zones refuges (bandes enherbées), labourer peu profondément, choisir des produits molluscicides de biocontrôle.

### *Altise des crucifères (petite altise)*

Observations issues des parcelles du réseau :

Observation des plantes : aucun signalement.

Période et seuil indicatif de risque :

De levée à 3 feuilles (B3) inclus.

80% des pieds avec des morsures et 25% de la surface foliaire détruite.

Analyse de risque :

Les conditions climatiques actuelles et à venir ne sont pas favorables à leur activité.

Ne pas détruire vos repousses de colza des parcelles environnantes juste avant ou pendant la levée des colzas (pour limiter les déplacements de populations d'une parcelle à une autre).

### *Altise d'hiver (grosse altise)*

Observations issues des parcelles du réseau :

Résultat des piégeages : 6 cuvettes avec piégeage sur 15 cuvettes relevées : en moyenne 16 individus par piège.

Observation des plantes : 9 parcelles avec des morsures sur les 18 suivies cette semaine : en moyenne 38% des plantes touchées et 6% de la surface foliaire attaquée. Aucun dépassement de seuil n'a été constaté.

Période et seuil indicatif de risque :

De levée à 3 feuilles (B3) inclus. Après le stade B4 (4 feuilles), il est inutile d'intervenir.

Pour une levée avant le 1er octobre : 80% des pieds avec des morsures et 25% de la surface foliaire détruite. Il faut tenir compte de la dynamique de pousse du colza aux tous premiers stades de développement et des conditions climatiques favorables ou non à une sortie rapide du colza de la période de sensibilité.

Analyse de risque :

Des piégeages ont été effectués mais n'ont pas évolué depuis la semaine dernière.

Les dégâts sur feuille ont légèrement augmenté par rapport aux derniers relevés mais restent pour le moment de faible ampleur.

Aucun dépassement de seuil n'a été observé.

Les conditions climatiques actuelles et annoncées pour les prochains jours ne sont pas favorables à un vol significatif des adultes. Les adultes quittent leur lieu de diapause estivale lorsque les températures maximales chutent significativement et repassent le seuil des 20°C (ce qui n'est pas encore le cas).

Maintenir une surveillance sur les parcelles de moins de 3 feuilles (B3) : relever régulièrement la cuvette, surveiller le développement végétatif des colzas et l'évolution des dégâts.

Pour le moment, la pression exercée par les altises d'hiver est **faible**.

**Important** : placer une cuvette jaune enterrée dès le semis et la relever très régulièrement. C'est uniquement un outil d'alerte qui permet de vérifier la présence d'individus dans les parcelles. Le piégeage doit être complété par une observation minutieuse des plantes pour éventuellement constater la présence des dégâts et de leur évolution.



Moins de 25 % de la surface foliaire détruite



Plus de 25 % de la surface foliaire détruite

Source : Terres Inovia

### *Tenthrede de la rave*

**Observations hors réseau :**

**Résultat des piégeages :** 3 cuvettes avec piégeage sur 15 relevées : en moyenne 7 individus par piège.

**Observation des plantes :** 3 parcelles avec des symptômes sur les 17 suivies : 30% des plantes touchées et 6% de la surface foliaire attaquée.

**Période et seuil indicatif de risque :**

De levée à 6 feuilles (B6).

Prélèvement de plus d'1/4 de la surface foliaire par les larves.

**Analyse de risque :**

Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à leur activité.

Il est fréquent d'observer des captures abondantes d'adultes, non nuisibles pour la culture, dans les cuvettes jaunes (outil d'alerte).

Pour autant, cela ne présage pas forcément d'une présence abondante de larves ultérieurement dans les parcelles qui sont seules responsables des dégâts. Elles dévorent les feuilles en ne laissant que les nervures.

Vigilance très régulière sur l'évolution des dégâts dans les parcelles en cas de présence de larves car les dégâts peuvent être rapides.

Risque **faible** pour les parcelles sans dégâts signalés.

Larve de tenthrede de la rave



Source : Fredon Bretagne

Adulte de tenthrede de la rave



Source : Terres Inovia

## CEREALES

Des mesures peuvent être mises en œuvre pour limiter l'arrivée ou la propagation des maladies et/ou des ravageurs en perturbant leur cycle de développement.

Les mesures prophylactiques pouvant être mises en place sont les suivantes :

### *Date de semis :*

- ⇒ **Éviter les semis trop précoces** : en Bretagne, la période de semis idéale est comprise entre le 20 – 25 octobre et le 10 novembre. Plus le semis est précoce, plus la culture est soumise à une grande période de contamination aux maladies qui, au final, peuvent s'exprimer intensément, telles que des attaques de **piétin échaudage** (développement du champignon limité par des températures froides) et éventuellement de **piétin-verse** (période de contamination plus importante en cas de semis précoce). Cela permet également de limiter la pression de certains ravageurs tels que les **pucerons (*Rhopalosiphum padi*)** qui peuvent être vecteurs de la **jaunisse nanisante de l'orge**.
- ⇒ **Décaler la date de semis** : cela permet également de limiter la levée des plantes adventices, notamment certaines graminées qui germent préférentiellement à l'automne.

### *Variétés :*

- ⇒ **Sensibilité variétale** : la sensibilité de la variété est un élément clé pour permettre de raisonner la lutte sur des maladies comme la septoriose, les rouilles, le piétin-verse ou l'oïdium.
- ⇒ **Choisir une variété tolérante** : il est important d'opter pour une variété tolérante aux maladies foliaires (septoriose, rouilles, oïdium) et au piétin-verse, notamment dans les parcelles à risque agronomique fort. Des variétés d'orge tolérantes à la jaunisse nanisante de l'orge sont développées et sont donc à privilégier.

### *Travail du sol :*

- ⇒ Enfouir les résidus de culture du précédent permettant ainsi de limiter le potentiel infectieux de certaines maladies (piétin-verse, fusariose des épis).
- ⇒ Utiliser un éparpilleur de menue paille pour éviter des effets andains derrière la moissonneuse-batteuse. (prévention du piétin échaudage).
- ⇒ Détruire les repousses de céréales et des graminées adventices qui peuvent être des relais pour certaines maladies (rouille jaune, rouille brune) et des réservoirs à pucerons.
- ⇒ Éviter les sols motteux et la présence de résidus de culture favorisant l'activité des limaces (humidité et nourriture).

### *Densité de semis :*

- ⇒ Éviter les semis trop denses qui peuvent accentuer le développement de certaines maladies (oïdium) en maintenant une humidité dans la végétation et qui sont également propices à la verse en végétation.

### *Rotation :*

- ⇒ Permettre de diminuer la pression de certaines maladies (piétin-verse, piétin échaudage, fusariose des épis) qui se conservent dans le sol.
- ⇒ Alternier les cultures d'hiver et de printemps pour permettre de couper le cycle de la flore adventice, ne pas spécialiser la flore présente et limiter les risques de résistance.

## MAÏS

### *Sondage larvaire réalisé avant la récolte*

Avant la récolte, il est souhaitable d'aller dans les parcelles de maïs pour y réaliser des sondages larvaires afin d'évaluer la pression exercée par les larves de pyrale. Cette observation réalisée juste avant la récolte (septembre – octobre) permet de bien connaître la situation et de prévoir la pression éventuelle pour la prochaine campagne.

Méthode d'observation :

Il faut prélever 5 pieds à suivre sur cinq placettes prises au hasard, les disséquer et dégager les épis.

Les larves doivent être dénombrées sur ces 25 plantes pour obtenir le nombre moyen de larve(s) par plante.

#### Méthodes prophylactiques :

Après la récolte, le broyage fin et ras des cannes de maïs est fortement recommandé pour notamment détruire les larves de pyrale présentes à l'automne. L'enfouissement des résidus complètera le broyage en permettant une meilleure dégradation de ces résidus. Il est également important de réaliser ces actions collectivement pour permettre d'abaisser la pression, surtout dans les secteurs où les pyrales ont déjà été observées les années précédentes. Les larves de pyrale sont très résistantes au froid. Mais, la pluie et les températures douces entraînent des développements de pathogènes sur les larves diapausantes, permettant aussi de diminuer les populations de pyrale.

Larve de pyrale



Source : Fredon Bretagne

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

Agrial, Agriculteurs, Agritex Bocage, Arvalis-Institut du Végétal, BCEL Ouest, CRAB, CECAB, CFPPA de Caulnes, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Gouessant, Corre Appro, D2n, Eilyps, Even Agri, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Hautbois SA, Lycée de Bréhoulou, SAS Seyeux.

#### Direction de Publication

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES  
Contact : Louis LE ROUX  
Animateur inter-filières  
Tél : 02 98 88 97 71

#### Rédigé par :

FREDON Bretagne  
5, Rue A. de St Exupéry  
35235 THORIGNE FOUILLARD  
Contact : Nathalie SAULAIS  
Animatrice Grandes Cultures  
Tél : 02 23 21 21 17

#### Comité de Relecture :

Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IMPAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.*